

225C2073
FR0000060824-FS1046

8 décembre 2025

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 décembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 4 décembre 2025, la société de droit des Iles Caïmans Bit Digital Inc.¹ (31 Hudson Yards, Floor 11, New York, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Financière Louis David dont elle a acquis le contrôle, le 28 novembre 2025, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir directement et indirectement, 4 991 884 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 24,99%² du capital et 24,67% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Louis David ⁴ (par assimilation)	3 178 036	15,92	3 178 036	15,71
Bit Digital Inc. (directement)	1 813 848	9,08	1 813 848	8,96
Total Bit Digital Inc.	4 991 884	24,99²	4 991 884	24,67

Ce franchissement de seuils résulte (i) d'une acquisition d'actions FINANCIERE MARJOS hors marché représentant 9,08% du capital social et 8,96% des droits de vote de FINANCIERE MARJOS et (ii) d'une acquisition de l'intégralité du capital de la société Financière Louis David, laquelle est associé commandité de FINANCIERE MARJOS et associé commanditaire à hauteur de 15,92% du capital social et 15,71% des droits de vote de FINANCIERE MARJOS.

A cette occasion, Bit Digital Inc. a franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% en capital et droits de vote.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Bit Digital Inc. procède à la déclaration suivante, portant sur ses intentions pour les six prochains mois :

- Le franchissement des seuils de 5%, 10%, 15% et 20% en capital et en droits de vote a été financé en intégralité sur les fonds propres de Bit Digital Inc. ;

¹ Société dont les titres sont admis aux négociations sur le NASDAQ.

² 24,999997.

³ Sur la base d'un capital composé de 19 967 538 actions représentant 20 235 100 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Contrôlée à 100% par Bit Digital Inc.

- Bit Digital Inc. agit seul ;
 - Bit Digital Inc. envisage de poursuivre l'acquisition, directement ou indirectement d'actions FINANCIERE MARJOS en fonction des opportunités de marché, dans la limite de 29,99% du capital et des droits de vote de FINANCIERE MARJOS ;
 - Bit Digital Inc., en sa qualité d'associé unique de la société Financière Louis David, elle-même associé commandité de FINANCIERE MARJOS, détient le contrôle de FINANCIERE MARJOS ;
 - Bit Digital Inc. envisage de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement pour FINANCIERE MARJOS, laquelle pourrait inclure notamment une stratégie de trésorerie d'actifs numériques (digital assets treasury) centrée sur l'Ethereum et/ou toute autre stratégie. Cette stratégie pourrait inclure le développement des capacités opérationnelles internes de FINANCIERE MARJOS, la réalisation d'investissements directs et/ou des investissements stratégiques dans d'autres entreprises liées aux actifs numériques.
Il pourrait également être envisagé de procéder à l'émission de titres financiers de FINANCIERE MARJOS (en ce compris en application des délégations consenties par l'assemblée générale des actionnaires actuellement en vigueur) afin de financer le développement de l'activité de FINANCIERE MARJOS, étant précisé que les caractéristiques et modalités d'une telle émission ne sont pas déterminées à date.
 - Bit Digital Inc. ne détient pas, directement ou indirectement, des instruments financiers et contrats visés aux points 4° et 4° bis de la section I de l'article L. 233-9 du code de commerce en relation avec FINANCIERE MARJOS ;
 - Bit Digital Inc. n'a pas conclu d'accord de cession temporaire impliquant les actions et/ou les droits de vote de FINANCIERE MARJOS (autre que trois prêts de consommation d'actions portant chacun sur une action, au profit respectivement de Madame Ichi Shih et Messieurs Bryan Bullett et Erke Huang, membres du conseil de surveillance de FINANCIERE MARJOS) ; et
 - Bit Digital Inc. détient 100% du capital social de la société Financière Louis David, laquelle est associé commandité de FINANCIERE MARJOS. Bit Digital Inc. a actuellement trois représentants au conseil de surveillance de FINANCIERE MARJOS, lesquels ont été cooptés pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédecesseurs au cours de la réunion du conseil de surveillance de FINANCIERE MARJOS qui s'est tenue le 28 novembre 2025. Bit Digital Inc. n'envisage pas de procéder à la nomination d'un représentant additionnel. »
-